Publications périodiques

Comptes annuels

GRESHAM BANQUE

Société anonyme au capital de 8 997 576 €
Siège social : 20 rue de la Baume 75008 PARIS
341 911 576 RCS Paris

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2020

A. — Comptes sociaux

I. — Bilan

(En milliers d'euros.)

Actif	2019	2018
Opérations interbancaires et assimilées	143 763	102 061
Caisse, Banques Centrales	110 301	82 387
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	33 462	19 674
A vue	23 462	19 674
A terme	10 000	0
Opérations avec la clientèle	7 150	6 168
Autres concours à la clientèle	6 504	5 967
Comptes ordinaires débiteurs	646	201
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations & autres titres détenus à long terme	4	4
Parts dans les entreprises liées	8 180	8 180
Immobilisations incorporelles	1 009	107
Immobilisations corporelles	20	1
Autres actifs	1 904	807
Comptes de négociation et de régularisation	15 600	14 003
Total actif	177 631	131 331

Passif	2019	2018
Opérations interbancaires et assimilées	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
A vue	0	0
Opérations avec la clientèle	140 550	95 541
Comptes d'épargne à régime spécial	26 923	13 760
A terme	26 923	13 760
Autres dettes	113 627	81 781
A vue	113 627	81 781
A terme	0	0
Autres passifs	11 690	16 686
Comptes de négociation et de régularisation	7 722	3 309
Provisions pour risques et charges	284	0
Capitaux propres (Hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux)	17 384	15 795
Capital souscrit	8 998	8 998
Prime d'émission	658	658
Réserves	882	876
Report à nouveau	5 258	5 152
Résultat de l'exercice	1 588	112
Total passif	177 631	131 331

Hors Bilan	2019	2018
Engagements donnés	1 330	1 792
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	1 330	1 792
Engagements reçus	8 512	7 662
Nantissements reçus en garantie des prêts	8 512	7 662

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)

	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	137	143
Intérêts et charges assimilées	-358	-344
Revenus des titres à revenu variable	1 009	1 004
Commissions (produits)	9 060	7 914
Commissions (charges)	-2 915	-3 688
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-2	2
Gains sur opérations sur titres de transaction	-4	1
Gains ou pertes sur opérations de change	2	1
Gains ou pertes sur opérations de placement & assimilés	0	0
Gains ou pertes sur opérations sur titres de placement	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	119	-1
Produit net bancaire	7 050	5 030
Charges générales d'exploitation	-5 405	-4 778
Frais de personnel	-5 894	-5 730
Autres frais administratifs	-5 242	-4 745
Autres charges d'exploitation non bancaire	-378	0
Autres produits d'exploitation non bancaire	6 109	5 698
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-56	-74
Résultat brut d'exploitation	1 589	179
Coût du risque	0	0
Résultat d'exploitation	1 589	179
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat courant avant impôt	1 589	179
Résultat exceptionnel	-1	-67
Produits exceptionnels	1	13
Charges exceptionnelles	-2	-80
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	1 588	112

III. – Notes annexes aux comptes annuels

A. —Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

L'année 2019 est marquée par une forte augmentation des dépôts clients qui s'élèvent à 113 627 K€ de comptes clients ordinaires et 26 923 K€ de comptes cash PEA contre respectivement 81 781 K€ et 13 760 K€ en 2018. Cette croissance résulte des actions commerciales de la fin d'année qui ont permis d'augmenter la collecte, ainsi que par l'arrivée à échéance de plusieurs produits structurés, non encore réinvestis par les clients.

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, Gresham Banque a lancé en 2019 le projet SYMBIOTE (Système de Management Bancaire Intégré des Opérations Titres et Espèces). Ce projet vise à rationaliser le système d'information de la banque pour assurer une gestion unifiée de ses opérations quel que soit leur réseau de distribution. Le premier lot, livré en production fin janvier 2020, a permis de centraliser dans un outil unique la génération de la comptabilité de la Banque.

Par ailleurs, les encours de la société Gresham SA ont été migré vers CACEIS le 9 janvier 2020. Cette migration a pour conséquence une diminution des revenus de conservation de Gresham Banque qui recentre ses activités sur la tenue de comptes - conservation des clients particuliers.

Depuis le 1er octobre 2019, afin de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires, la gouvernance de Gresham Banque est désormais organisée en Conseil de surveillance et Directoire.

Dans le cadre du développement de son activité, sa filiale APICIL Asset Management a absorbé la société Roche Brune AM. La Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) a été réalisée le 31 décembre 2019 sans rétroactivité fiscale.

L'épidémie du Covid-19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. Gresham Banque a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de la société Gresham Banque a pu être maintenue et aucun impact sur les comptes au 31 décembre 2019 n'a été identifié.

B. — Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 24 mars 2020 par le Directoire.

1. – Présentation

Les comptes annuels de GRESHAM Banque sont établis selon les normes comptables en vigueur et les principes définis par le Ministère de l'Economie, après avis du Comité Consultatif de la Législation et de la Règlementation Financière (CCLRF).

2. – Méthodes comptables appliquées

Opérations en devises

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du dernier jour de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont classées au bilan selon leur nature. Elles sont également regroupées et ventilées selon leurs échéances.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou leur nature :

- Créances et dettes à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à la consommation et autres crédits pour la clientèle,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces créances et dettes sont enregistrés en compte de créances ou dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements à long terme accordés aux salariés

Chaque année, la société actualise l'évaluation de ses engagements de retraite envers ses salariés. Le calcul tient compte des risques de mortalité, du turnover du personnel, de la taille réduite de la population et des départs à la retraite de l'année. La méthode appliquée est celle préconisée par l'AGIRC/ARRCO et elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02. Ces engagements de retaite ne font pas l'objet d'une provision mais sont comptabilisés dans les engagements hors bilan. Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue à partir de 20 ans d'ancienneté.

Résultat par action

Le capital social est composé de 590 225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15.24 €, il est entièrement libéré. Le résultat s'élève à 2.69 € par action pour 2019.

Commissions sur encours

Les commissions sont enregistrées à l'émission des factures et en application des conditions de rémunération prévues aux conventions signées. Les commissions liées aux retrocessions sont reversées aux différentes contreparties après leur encaissement.

Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont déterminées, le cas échéant, par les services opérationnels concernés, dès lors qu'une sortie de ressources probable et sans contrepartie a été identifiée.
Il s'agit notamment des provisions pour litiges, qui comprennent des frais de procédure, et des indemnités de fin de carrière.

Produits et charges exceptionnels

Dans le cadre de la revue des charges & produits, les opérations ne relevant pas directement de l'activité courante bancaire sont classées en produits et charges exceptionnels.

3. – Comptes de bilan

3.1. – Portefeuille titres

Les opérations concernant le portefeuille sont enregistrées conformément au titre 3 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014. Les titres détenus en portefeuille sont répartis en trois catégories :

— Titres de transaction
Destinés à être cédés dans un délai maximum de six mois, ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon inclus et frais exclus.
A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché de la date d'arrêté. Les plus ou moins values latentes sont portées au compte de résultat.

— Titres de placement
Acquis avec l'intention de les conserver plus de six mois, ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors frais et coupon couru.
Les moins-values latentes à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

— Titres de participation
Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition. Les moins-values latentes par rapport à leur valeur d'utilité à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.2. – Titres reçus ou donnés en pension livrée

GRESHAM Banque est intermédiaire dans les opérations de pension entre le cédant et le cessionnaire et à ce titre est rémunérée.
Les titres n'étant ni prêtés ni empruntés par GRESHAM Banque, ils ne figurent ni à l'actif ni au passif du bilan.

3.3. – Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans, à partir de la date de mise en service.
Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

4. – Compte de résultat

Résultats sur les opérations de change

Les résultats des opérations de change sont déterminés selon les modalités prévues dans l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire et au titre 7 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014.
Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus d'actions, notamment des titres de participation sont comptabilisés au moment de leur encaissement.
Les revenus des obligations du poste titres de placement et titres d'investissement correspondent aux intérêts acquis au jour le jour pendant la période effective de détention.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

La banque n'intervient pas pour compte propre sur des marchés organisés ou de gré à gré d'instruments financiers, à terme ferme ou conditionnel, de taux d'intérêt ou de change.

Impôts

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé.
GRESHAM Banque fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par la SGAPS APICIL.

5. – Comptes consolidés

En application du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Bancaire, GRESHAM Banque établit des comptes consolidés.
Les comptes de GRESHAM Banque sont également combinés par la société tête de groupe SGAPS APICIL.

C. — Notes sur le bilan

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Opérations interbancaires et opérations avec la clientèle

	Montant
Créances	
Opérations interbancaires	143 763
Banque de France	110 301
Créances sur établissements de crédit	(*) 33 462
Opérations avec la clientèle	7 150
Autres concours à la clientèle	(*) 6 504
Comptes ordinaires débiteurs	(*) 646
Dettes	
Opérations interbancaires	-
Dettes envers les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	140 550
Comptes d'épargne à régime spécial	(*) 26 923
Comptes ordinaires créditeurs	(*) 113 627

** dettes et créances ne faisant pas appel au refinancement de la Banque centrale*

Opérations interbancaires

Le montant des liquidités placées sur le compte Banque de France de GRESHAM Banque s'élève à 110 301 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 82 387 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les créances à vue sur les établissements de crédits s'établissent à 33 462 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 19 674 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Cette augmentation est due notamment à la souscription en 2019 d'un compte à terme de 10 millions d'euros à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Les liquidités déposées à la Banque de France et dans les établissements de crédit augmentent au total de 41 702 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2018. L'évolution de ce poste est directement liée à la hausse des dépôts créditeurs de la clientèle.

Opérations avec la clientèle

Ce poste augmente de 45 009 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2018 dont 13 163 milliers d'euros sur les comptes d'épargne à régime spécial et 31 846 milliers d'euros sur les dépôts à vue créditeurs de la clientèle.

Parts dans les entreprises liées

Ce poste correspond aux participations suivantes :

Entreprise liée	Pourcentage de détention	Montant au 31/12/2019 (En milliers d'euros.)	Montant au 31/12/2018 (En milliers d'euros.)
Gresham SA	ns	0,02	0,02
Gresham immobilier SNC	5 %	0,25	0,25
Info placement SAS	5 %	1,85	1,85
APICIL Asset Management SA	99,98 %	8180,12	8 180,12

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2019

(En milliers d'euros.)	Capital et primes d'émission	Réserves	Quote-part du capital détenu	Valeurs inventaire des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication							
1- Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)							
APICIL Asset Management (France)	8 182	3 428	99,98 %	11 608	16 479	2 844	0
2- Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)							
Néant							
B- Renseignements concernant les autres filiales et participations							
Infoplacement.fr	37	226	5 %	2	1 323	72	0
Gresham Immobilier	5	189	5 %		5	4	0

Immobilisations

a) Valeurs brutes

(En milliers d'euros.)	Montant brut 31/12/2018	Entrées	Sorties	Montant brut 31/12/2019	Amortissements & provisions 31/12/2019	Montant net 31/12/2019
Immobilisation incorporelles						
Fonds de commerce	198			198	-198	0
Logiciels	5 241	32		5 273	-5 189	84
Frais de développement en cours		925		925		925
Immobilisations corporelles						
Matériel informatique	43	17		61	-43	18
Autres immobilisations corporelles	17	3		20	-17	3
Total immobilisations	5 499	978	0	6 476	-5 447	1 029

Les frais de développement en cours concernent le projet SYMBIOTE d'unification des systèmes d'information des réseaux Gresham et Intencial.

b) Amortissements et provisions

(En milliers d'euros.)	Amortissements & provisions 31/12/2018	Dotations	Reprises	Amortissements & provisions 31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	198			198
Logiciels	5 134	55	0	5 189
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	42	1	0	43
Autres immobilisations corporelles	17	0	0	17
Total amortissements et provisions	5 391	56	0	5 447

Seuls les éléments du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet en totalité d'une provision pour dépréciation.

Autres actifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Créances rétrocessions	332	332
Crréances fiscales et sociales	150	159
Créances clients	755	0
Débiteurs divers	667	316
Total	1 904	807

Comptes de négociation et de régularisation actifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Comptes de règlement des opérations sur titres	815	1 756
Opérations en transit	18	0
Commissions de rétrocessions à récevoir	9 063	6 019
Produits à recevoir groupe APICIL	2 488	2 586
Produits à recevoir partenariats	3 120	2 974
Autres produits à recevoir	76	667
Charges constatées d'avance	20	0
Total	15 600	14 003

Les soldes des comptes de règlement des opérations sur titres concernent des transactions dénouées dans les premiers jours de l'année 2020.
Les commissions de rétrocessions à recevoir correspondent principalement aux montants à collecter pour le compte des sociétés du Groupe APICIL et à reverser à ces sociétés.

Autres passifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Dettes rétrocessions groupe APICIL	7 371	12 988
Dettes rétrocessions sociétés de gestion	514	723
Dettes fiscales et sociales	2 678	1 893
Dettes droits de garde	553	537
Dettes fournisseurs et diverses	575	545
Total	11 690	16 686

Comptes de négociation et de régularisation passifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Comptes de règlement des opérations sur titres	4 703	6
Chèques et virements en transit	1 037	991
Charges à payer groupe APICIL	1 547	2 114
Autres charges à payer	436	199
Total	7 722	3 309

Variation des capitaux propres pendant l'exercice

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2019	8 998	658	876	5152	112	15 795
Affectation du Résultat 2018			6	106	-112	0
Résultat de l'exercice 2019					1 588	1 588
Solde au 31 décembre 2019	8 998	658	882	5 258	1 588	17 384

Le capital de la société est composé de 590 225 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un nominal de 15,24 €.
Il est détenu à 99,99 % par APICIL Prévoyance.

Réserves

Les réserves correspondent à la réserve légale.

Echéances des créances et des dettes

(En milliers d'euros.)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Solde
Créances				
Autres concours à la clientèle	704	1 923	3 878	6 504
Comptes ordinaires débiteurs	646			646
Total	1 350	1 923	3 878	7 150
Dettes				
Comptes d'épargne à régime spécial		26 923		26 923
Autres dettes à vue	113 627			113 627
Total	113 627	26 923	0	140 550

D. — Notes sur le compte de résultat

Interêts et produits assimilés

Les produits d'intérêts s'élèvent à 137 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 143 milliers d'euros au 21 décembre 2018 et proviennent principalement d'opérations avec la clientèle.

Interêts et charges assimilées

Les charges s'élèvent à 358 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 344 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et correspondent aux intérêts négatifs des liquidités placées sur le compte Banque de France et auprès d'établissements de crédit.

Revenus des titres à revenu variable

Les revenus des titres à revenu variable représentent les dividendes des entreprises liées (Apicil Asset Management) pour 1 009 milliers d'euros.

Commissions

Commissions (charges)

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Frais de rétrocessions	947	1 628
Commissions d'apporteurs d'affaires	340	535
Droits de garde	947	655
Commissions de conservation titres	311	329
Frais règlement/livraison bourse	228	220
Commissions de courtage	24	46
Rétrcocessions CGP com. Up front	110	260
Commissions sur moyens de paiement	7	15
Total	2 915	3 688

Commissions (produits)

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Commissions sur encours comptes titres	5 449	4 947
Droits de garde	1 669	1 557
Droits d'entrée	294	273
Commissions de courtage	1 392	800
Commissions de gestion sous mandat	85	89
Commissions gestion OPCVM	0	52
Commissions diverses	171	195
Total	9 060	7 914

Les charges et produits bancaires, s'élèvent à 119 milliers d'euros et sont essentiellement composés de régularisations liées à la reprise d'Apicil Invest et aux frais d'exploitation bancaire.

Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Frais administratifs		
Impots et taxes	130	-39
Loyers	406	302
Retro commission GSA	917	1 122
Services fournis intragroupe	971	1 241
Frais publicité (Infop)	235	205
Cotisations	84	64
Interim et autres frais liés au personnel	450	173
Honoraires	480	311
Frais informatiques	1 444	1 219
Divers	125	148
Total	5 242	4 745

Les frais adminitratifs sont en hausse de 497 milliers d'euros en raison d'une augmentation des frais informatiques et de personnel lié au projet SYMBIOTE. Les impots et taxes 2018 comprenaient des régularisations sur la CVAE.

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Frais de personnel		
Salaires et traitements	3 689	3 519
Charges sociales (à l'exception des charges de retraite)	1 590	1 833
Charges de retraite	374	341
Intéressement des salariés	241	37
Total	5 894	5 730

L'augmentation des frais de personnel trouve son origine dans l'harmonisation des statuts et conditions de rémunérations, dans le cadre des accords de susbstitution mis en place en 2019 (dont Bonus +196 K€) suite à la réorganisation des activités par filière au 1er janvier 2018.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de GRESHAM Banque s'élève en 2019 à 33 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Le montant d'impôt société de GRESHAM Banque est nul en 2019. Cet impôt est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, et donne lieu à une dette ou une créance envers la SGAPS APICIL dans le cadre de l'intégration fiscale.

Autres informations

L'effectif moyen du personnel en 2019 s'élève à 56,78 personnes.

Au 31 décembre l'effectif est ventilé comme suit :

	2019
Direction	7
Cadres	35
Non cadres	8
Alternant	4
Stagiaire	1
Total	55

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 395 401 €.

Auncun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs de la société GRESHAM Banque, au cours de l'exercice 2019.

D. — Notes sur le hors bilan

a) Les cautions garanties par des nantissements de contrats d'assurances s'élèvent à 1 330 milliers d'euros.
Les cautions non couvertes par des nantissements correspondent à des engagements pris au profit de GRESHAM pour un montant de 223 milliers d'euros.
b) Les nantissements reçus en garantie sur un contrat de prêt s'élèvent à 8 512 milliers d'euros.
c) Le montant des nantissements reçus en garantie sur cautions est de 1 673 milliers d'euros.

Engagement retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. Ils s'élèvent à un montant de 312 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le mode de calcul de l'engagement à fin 2019 a été réalisé selon la pratique du groupe avec les hypothèses suivantes :
Méthode de calcul : Prospective
Tables de mortalité :

- pour la population masculine : TH 12-14
- pour la population féminine : TF 12-14

Taux médian de progression des salaires par catégorie :

- Cadre : 0,98 %
- Non cadre : 2,00 %

Taux de capitalisation net de frais de gestion : idem progression salaire
Taux de rotation du personnel (Turn-Over) par catégorie et par âge :

- Cadre : 4,44 %
- Non cadre : 11,76 %

Age de départ en retraite : 62 ans
Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié
Convention(s) Collective(s) utilisée(s) : BANQUE

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros, sauf III En euros.)	2015	2016	2017	2018	2019
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	8 461	8 461	8 461	8 461	8 461
b) Nombres d'actions émises	555 000	555 000	555 000	590 225	590 225
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires HT	7 401	8 439	8 874	14 761	16 313
b) Résultat avant impôts, amortissements & provisions	1 362	2 466	2 009	186	1 644
c) Impôts sur les bénéfices	-405	6	0	0	0
d) Résultat après impôts mais avant amortissements & provisions	1 767	2 461	2 008	186	1 644
e) Montant des résultats distribués	1500	0	0	0	1 000
III. Résultats par actions					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements & provisions	3,18	4,43	3,62	0,31	2,79
b) Résultat après impôts, amortissements & provisions	2,80	4,24	3,48	0,19	2,69
c) Dividende attribué à chaque action	2,70	0,00	0,00	0,00	1,69
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	14	17	16	54	57
b) Montant de la masse salariale	1 236	1 099	1 121	3 519	3 689
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	658	624	734	2211	2 205

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation : 5 258 257,48 €
- Bénéfice de l'exercice : 1 588 359,88 €

Soit un montant disponible de 6 846 617,36 €.
Affectation :

- Réserve légale : 18 152,54 €
- Dividende : 1 000 000,00 €
- Report à nouveau après affectation : 5 828 464,82 €

Le dividende distribué se porte à la somme de 1 000 000 €.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes par action distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende global
2016	0 €		0 €
2017	0 €		0 €
2018	0 €		0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRESHAM BANQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/204 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires perçu sous forme de commissions

Risque identifié
Comme indiqué dans la note D de l'annexe aux comptes annuels, Gresham Banque a enregistré, sur l'exercice 2019, 9 millions d'euros de produits de commissions dont 5,5 millions d'euros de commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres, et 1,7 M€ de droits de garde.
Les commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres représentent un des postes principaux du chiffre d'affaires de Gresham Banque et dont une part importante repose sur une estimation de commissions restant à facturer.
En conséquence de ce qui précède, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires, et notamment l'estimation des commissions restant à facturer comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque
Nos travaux ont principalement consisté à :

- Effectuer le rapprochement entre les fichiers de gestion et la comptabilité sur le montant total des commissions,
- Analyser les écarts entre les montants provisionnés au titre de l'exercice précédent et les montants réellement encaissés sur l'exercice pour évaluer la fiabilité de la méthode d'estimation,
- Tester, à partir de sondage, les hypothèses retenues pour estimer les commissions restant à encaisser.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 24 mars 2020 et dans les autres documents adressés aux

actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :
Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GRESHAM Banque par l'assemblée générale du 23 mai 2005 pour DELOITTE & ASSOCIES et par celle du 8 juillet 2016 pour MAZARS.
Au 31 décembre 2019, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et MAZARS dans sa 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne et Paris-La-Défense, le 12 mai 2020
Les commissaires aux comptes

MAZARS — Damien Meunier
DELOITTE & ASSOCIES — Anne-Elisabeth Pannier

B. – Comptes consolidés

I. – Bilan consolidé

(En milliers d'euros.)

Actif	2019	2018
Opérations interbancaires et assimilées	145 002	102 061
Caisse, Banques Centrales, CCP	110 301	82 387
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	34 701	19 674
A vue	23 551	19 674
A terme	11 150	
Opérations avec la clientèle	7 150	6 168
Autres concours à la clientèle	6 504	5 967
Comptes ordinaires débiteurs	646	201
Obligations, Actions, autres titres à revenu fixe et variable	1 752	51
Participations, parts dans les entreprises liées,autres titres détenus à long terme	77	4
Immobilisations	6 218	6 125
Immobilisations incorporelles	6 198	6 124
Immobilisations corporelles	20	1
Compte de régularisation et actifs divers	23 174	19 581
Autres actifs	4 947	4 999
Comptes de négociation et de régularisation	15 839	14 582
Ecart d'acquisition	2 388	0
Total	183 373	133 990

Passif	2019	2018
Opérations interbancaires et assimilées	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
A vue	0	0
Opérations avec la clientèle	135 551	91 634
Comptes d'épargne à régime spécial	26 922	13 760
A vue	26 922	13 760
Autres dettes	108 629	77 874
A vue	108 629	77 874
A terme	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	23 565	22 121

Autres passifs	14 805	16 982
Comptes de négociation et de régularisation	8 760	5 139
Provisions pour risques et charges	599	0
Intérêts minoritaires	-165	2
Capital et réserves	2	0
Résultat	-167	
Capitaux propres part du groupe (Hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux)	23 823	20 232
Capital souscrit	8 998	8 998
Primes d'émission	658	658
Réserves consolidées et autres	10 744	8 205
Résultat de l'exercice	3 423	2 372
Total	183 373	133 990

Hors Bilan	2019	2018
Engagements donnés	1 330	1 792
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	1 330	1 792
Engagements reçus	8 512	7 662
Nantissements reçus en garantie des prêts et cautions	8 512	7 662

II. – Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros.)

	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	137	143
Intérêts et charges assimilées	-358	-344
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions (produits)	27 192	23 164
Commissions (charges)	-7 088	-3 689
Gains ou pertes sur opérations desportefeuilles de négociation	-23	2
Gains sur opérations sur titres de transaction	-4	1
Gains ou pertes sur opérations de change	-19	1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-3	-2
Gains ou pertes sur opérations sur titres de placement	-3	-2
Autres produits d'exploitation bancaire	187	0
Autres charges d'exploitation bancaire	-67	-1
Produit net bancaire	19 977	19 272
Charges générales d'exploitation	-13 972	-13 820
Frais de personnel	-6 747	-5 730
Autres frais administratifs	-9 099	-10 583
Autres produits d'exploitation non bancaire	2 537	2 493
Autres charges d'exploitation non bancaire	-663	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 483	-1 164
Résultat brut d'exploitation	4 522	4 287
Coût du risque	0	0
Résultat d'exploitation	4 522	4 287
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impôt	4 522	4 287
Résultat exceptionnel	-70	-281
Produits exceptionnels	705	13
Charges exceptionnelles	-775	-294
Impôt sur les bénéfices	-1 196	-1 634
Intérêts minoritaires	-167	1
Résultat net - part du groupe	3 423	2 372
Résultat par action (en euros)	5,80	4,02
Résultat dilué par action (en euros)	5,80	4,02

III. – Notes annexes aux comptes consolidés

A. – Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

L'année 2019 est marquée par une forte augmentation des dépôts clients qui s'élèvent à 108 629 K€ de comptes clients ordinaires et 26 922 K€ de comptes cash PEA contre respectivement 77 874 K€ et 13 760 K€ en 2018. Cette croissance résulte des actions commerciales de la fin d'année qui ont permis d'augmenter la collecte, ainsi que par l'arrivée à échéance de plusieurs produits structurés, non encore réinvestis par les clients.

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, Gresham Banque a lancé en 2019 le projet SYMBIOTE (Système de Management Bancaire Intégré des Opérations Titres et Espèces). Ce projet vise à rationaliser le système d'information de la banque pour assurer une gestion unifiée de ses opérations quel que soit leur réseau de distribution. Le premier lot, livré en production fin janvier 2020, a permis de centraliser dans un outil unique la génération de la comptabilité de la Banque.

Depuis le 1er octobre 2019, afin de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires, la gouvernance de Gresham Banque est désormais organisée en Conseil de surveillance et Directoire.

Aux termes d'opérations d'acquisition et de souscription d'actions intervenues en avril et décembre 2019, la société APICIL Asset Management a acquis la totalité du capital de la société Roche-Brune Asset Management spécialisée dans la gestion action et a procédé à son absorption par transmission universelle de patrimoine (TUP) en date du 31 décembre 2019. Des synergies de développement de la gamme OPC sont attendues de cette fusion avec l'intégration d'un savoir-faire en matière d'analyse et d'approche en Investissement socialement responsable (ISR).

L'épidémie du Covid-19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. Gresham Banque a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de la société Gresham Banque et de sa filiale Apicil Asset Management, ont pu être maintenues et aucun impact sur les comptes au 31 décembre 2019 n'a été identifié.

B. – Périmètre, méthodes de consolidation et principes comptables

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 24 mars 2020 par le Directoire.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables en vigueur et aux principes définis par le Ministère de l'Economie, après avis du Comité Consultatif de la Législation et de la Règlementation Financière (CCLRF).

1. – Périmètre de consolidation

Dans le cadre du développement de son activité, APICIL Asset Management a absorbé la société Roche Brune AM. La Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) a été réalisée le 31 décembre 2019 sans rétroactivité fiscale.

	Siège	Nationalité	Siren	Activité	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société mère						
GRESHAM Banque	20 rue de la Baume 75008 - Paris	Française	341911576	Banque		
Société consolidée par intégration globale						
APICIL Asset Management	20 rue de la Baume 75008 Paris	Française	343104949	Gestion de portefeuille	100,00 %	99,98 %

Les comptes de ces sociétés sont également inclus dans la combinaison de la SGAPS Apicil.

2. – Méthodes de consolidation

Les comptes de la société Apicil Asset Management, contrôlée de manière exclusive, ont été consolidés par la méthode de l'intégration globale.

3. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes des sociétés intégrées globalement sont établis dans le respect des normes comptables bancaires.

3.1. – Opérations réciproques

Les opérations intra-groupes ont été éliminées, ainsi que les soldes des comptes réciproques.

3.2. – Opérations en devises

Les créances, dettes et engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du dernier jour de l'exercice.

3.3. – Bilan consolidé

3.3.1. – Portefeuille titres

Les opérations concernant le portefeuille sont enregistrées conformément aux normes en vigueur.
Les titres détenus en portefeuille sont ainsi répartis en trois catégories :

— Titres de transaction

Destinés à être cédés dans un délai maximum de six mois, ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition net. La réévaluation au prix de marché à la date d'arrêté conduit à inscrire les plus ou moins-values latentes au compte de résultat.

— Titres de placement

Ces titres, acquis avec l'intention de les conserver plus de six mois, sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors frais et coupon couru. Seules les moins-values latentes sont portées au compte de résultat par dotation aux comptes de provision pour dépréciation.

— Titres de participation

Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition. Les moins-values latentes, calculées par rapport à leur valeur d'utilité à la date d'arrêté, font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.3.2. – Titres reçus ou donnés en pension livrée

La société mère du groupe est seule intermédiaire dans les opérations de pension entre le cédant et le cessionnaire ; elle est donc à ce titre rémunérée. Les titres n'étant ni prêtés, ni empruntés par GRESHAM Banque, ils ne figurent donc ni à l'actif ni au passif du bilan consolidé.

3.3.3. – Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans, à partir de la date de mise en service.
Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

3.4. – Créances et dettes

Les créances et dettes sont classées au bilan selon leur nature. Elles sont également regroupées et ventilées selon leur échéances.

3.5. – Engagements à long terme accordés aux les salariés

Chaque année, la société actualise l'évaluation de ses engagements de retraite envers ses salariés. Le calcul tient compte des risques de mortalité, du turnover du personnel, de la taille réduite de la population et des départs à la retraite de l'année. La méthode appliquée est celle préconisée par l'AGIRC/ARRCO et elle est conformes à la recommandation ANC 2013-02. Ces engagements de retaite ne font pas l'objet d'une provision mais sont comptabilisés dans les engagements hors bilan. Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue à partir de 20 ans d'ancienneté.

3.6. – Compte de résultat consolidé

3.6.1. – Résultat sur les opérations de change

Les résultats sur les opérations de change sont déterminés selon les modalités prévues par les textes en vigueur. Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont comptabilisés au compte de résultat.

3.6.2. – Revenus du portefeuille titres

Les revenus d'actions sont comptabilisés au moment de leur encaissement.
Les intérêts des titres à revenu fixe inscrits aux postes titres de placement et titres d'investissement correspondent aux intérêts acquis au jour le jour pendant la période effective de détention.

3.6.3. – Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Les sociétés consolidées n'interviennent pas pour compte propre sur des marchés organisés ou de gré à gré d'instruments financiers, à terme ferme ou conditionnel, de taux d'intérêt ou de change.

3.6.4. – Revenus des commissions

Les produits et charges, qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

3.7. – Résultat par action

Le capital social est composé de 590 225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,24 €, il est entièrement libéré. Le résultat s'élève à 5,8 € par action pour 2019.

C. – Notes sur le bilan consolidé

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros

Caisse, Banques Centrales, CCP

Le montant des liquidités placées sur le compte Banque de France de GRESHAM Banque s'élève à 110 301 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 82 387 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Les créances à vue sur les établissements de crédits se montent à 23 551 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 19 674 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Afin de diversifier ses contreparties, Gresham Banque a choisi de placer 10 000 milliers d'euros dans un Compte à Terme ouvert à la Caisse d'épargne, et Apicil Asset Management, détient désormais deux comptes à terme chez CM-CIC pour un montant de 1 150 milliers d'euros, suite à l'absorption de Roche Brune AM.

Les liquidités déposées à la Banque de France et dans les établissements de crédit augmentent au total de 42 941 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2018. L'évolution de ce poste est directement liée à la hausse des dépôts créditeurs de la clientèle. Cette croissance résulte des actions commerciales de la fin d'année qui ont permis d'augmenter la collecte ainsi que par l'arrivée à échéance de plusieurs produits structurés, non encore réinvestis par les clients.

Autres concours à la clientèle

Les prêts accordés a la clientèle sont en légère hausse (+537 milliers d'euros) ainsi que les comptes débiteurs des clients (+445 milliers d'euros).
Les prêts sont garantis en hors bilan par des nantissements de contrats d'assurances et de titres pour 8 512 milliers d'euros.

Portefeuille titres (hors intérêts courus et non échus)

(En milliers d'euros.)	Titres de transaction	Titres de placement	Total
Effets publics et valeurs assimilées - cotés	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable			
OPCVM de capitalisation	0	1752	1752
Obligations et autres titres à revenu fixe – non cotés		0	0
Total du portefeuille	0	1 752	1 752
Valeur de marché	0	1 753	1 753

Parts dans les entreprises liées

Ce poste représente les participations dans Infoplacement.fr, dans GRESHAM SA et dans GRESHAM Immobilier.

Entreprise liée	Nature relation	Lien	Pourcentage	Transactions	Montant au 31/12/2019
Gresham SA	Hors périmètre de consolidation	Entreprise liée	ns	3 comptes ouvert chez Gresham banque	6 911 203,90
Gresham immobilier	Hors périmètre de consolidation	Entreprise liée	5 %	Compte courant ouvert chez Gresham banque	198 870,57
Infoplacement	Hors périmètre de consolidation	Entreprise liée	5 %	Compte courant ouvert chez Gresham banque	464 702,87
APICIL Asset Management	Consolidée	Filiale	100 %	Compte courant ouvert chez Gresham banque	4 997 503,18

Immobilisations

a) Valeurs brutes

(En milliers d'euros.)	Montant brut 31/12/2018	Entrées	Sorties	Montant brut 31/12/2019	Amortissements & provisions 31/12/2019	Montant net 31/12/2019
Immobilisation incorporelles						
Fonds de commerce	198	0	0	198	-198	0
Logiciels (y compris immobilisations en cours)	12 348	1 870	0	14 219	-8 460	5 758
Marques	0	440	0	440	0	440
Immobilisations corporelles						
Matériel informatique (y compris immobilisations en cours)	43	20	0	63	-45	18
Autres immobilisations corporelles	17	3	0	20	-17	3
Total immobilisations	12 606	2 332	0	14 940	-8 720	6 218

Les principales entrées de l'exercice sont consécutives à l'acquisition de la société Roche-Brune AM et à la transmission par TUP de l'ensemble de ses immobilisations à APICIL AM.

Parmi les immobilisations transmises par Roche-Brune AM, figure principalement le logiciel de gestion MUST pour un montant de 913 Milliers d'euros.

APICIL AM a acquis en avril 2019 la marque Roche-Brune pour un montant de 440 Milliers d'euros.
Cette marque est représentative d'une gestion active reconnue grâce au développement du logiciel MUST et d'une expertise en investissement socialement responsable.

Dans le cadre du projet SYMBIOTE (Système de Management Bancaire Intégré des Opérations Titres et Espèces), des frais de développement ont été également enregistrés en immobilisations en cours pour un montant de 925 Milliers d'euros.

b) Amortissements et provisions

(En milliers d'euros.)	Amortissements & provisions 31/12/2018	Dotations	Reprises	Amortissements & provisions 31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	198	0	0	198
Logiciels	6 224	2 236	0	8 460
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	42	3	0	45
Autres immobilisations corporelles	17	0	0	17
Total amortissements et provisions	6 481	2 239	0	8 720

Seuls les éléments du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet en totalité d'une provision pour dépréciation.

Les logiciels notamment acquis par l'intermédiaire de la TUP de Roche Brune AM, ont été amortis à hauteur de 2 236 milliers d'euros sur 2019.

Comptes de régularisation et actifs divers

Autres actifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Créances rétrocessions	332	332
Crréances fiscales et sociales	432	246
Créances groupe APICIL	2 598	4 090
Créances clients	919	0
Débiteurs divers	666	331
Total	4 947	4 999

Les créances du groupe APICIL (2 598 milliers d'euros) correspondent pour 596 milliers d'euros aux frais de fonctionnement d'APICIL Gestion constatés par APICIL Asset Management, et pour le solde, soit 2 002 milliers d'euros, aux montants des honoraires de gestion sous mandat facturés par APICIL AM aux sociétés du groupe.

Comptes de négociation et de régularisation actifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Comptes de règlement des opérations sur titres	833	1 756
Commissions de rétrocessions à récevoir	9 063	5 807
Produits à recevoir groupe APICIL	742	1 440
Produits à recevoir partenariats	3 120	2 974
Produits à recevoir honoraires gestion OPC	1 859	1 689
Autres produits à recevoir	76	879
Charges constatées d'avance	146	35
Total	15 839	14 582

Les soldes des comptes de règlement des opérations sur titres concernent des transactions dénouées dans les premiers jours de l'année 2020.
Les commissions de rétrocessions à recevoir correspondent principalement aux montants à collecter auprès des société de gestion pour le compte des sociétés du Groupe APICIL.

Ecart d'acquisition

Au 31 décembre 2019, la société Apicil AM a absorbé la société Roche Brune AM, par une TUP (Trransmission Universelle de Patrimoine) qui s'est traduite par un mali de fusion de 2 388 319 euros correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue par APCIL AM dans Roche-Brune AM et la situation nette de la société absorbée.
Cette survaleur, qui correspond à l'avantage économique futur résultant des synergies attendues et à l'acquisition d'un savoir-faire, a été affectée en écart d'acquisition dans les comptes consolidés.

Opérations avec la clientèle

L'augmentation des dépôts à vue créditeurs de la clientèle, qui sont passés de 91 634 milliers d'euros à 135 551 milliers d'euros entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, s'explique principalement par les actions commerciales de la fin d'année qui ont permis d'augmenter la collecte, ainsi que par l'arrivée à échéance de plusieurs produits structurés, non encore réinvestis par les clients.

Comptes de régularisation et passifs divers

Autres passifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Dettes groupe APICIL (dont retros)	4 974	12 988
Dettes rétrocessions sociétés de gestion	514	723
Dettes fiscales et sociales	3 243	2 190
Dettes droits de garde	553	537
Dettes fournisseurs et diverses	5 521	545
Dépôts de garantie reçus	0	0
Total	14 805	16 982

Les commissions de rétrocessions correspondent aux montants collectés auprès des sociétés de gestion pour le compte des sociétés du groupe APICIL et restant à reverser à ces sociétes.

Comptes de négociation et de régularisation passifs

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Comptes de règlement des opérations sur titres	4 344	997
Charges à payer groupe APICIL	1 276	3 710
Autres charges à payer	3 140	433
Total	8 760	5 139

Variation de la situation nette consolidée pendant l'exercice

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés	QP intérêts minoritaires	Actif net part du groupe
Solde avant affectation	8 998	658	8 372	2 372	20 400	-164	20 236
Augmentation de capital					0		0
Affectation du Résultat N-1			2 372	-2 372	0		0
Résultat de l'exercice				3 423	3 423		3 423
Solde au 31 décembre 2019	8 998	658	10 744	3 423	23 823	-164	23 658

Echéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Solde
Créances				
Autres concours à la clientèle	704	1 923	3 878	6 504
Comptes ordinaires débiteurs	646			646
Total	1 350	1 923	3 878	7 150
Dettes				
Comptes d'épargne à régime spécial		26 922		26 922
Autres dettes à vue	108 629			108 629
Total	108 629	26 922	0	135 551

Hors bilan

a) Les cautions garanties par des nantissements de contrats d'assurances s'élèvent à 1 330 milliers d'euros.
Les cautions non couvertes par des nantissements correspondent à des engagements pris au profit de GRESHAM pour un montant de 223 milliers d'euros.
b) Les nantissements reçus en garantie sur un contrat de prêt s'élèvent à 8 512 milliers d'euros.
c) Le montant des nantissements reçus en garantie sur cautions est de 1 673 milliers d'euros.

Engagement retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. Ils s'élèvent à un montant de 312 milliers d'euros au 31 décembre 2019 pour les salariés de Gresham Banque.

Le mode de calcul de l'engagement à fin 2019 a été réalisé selon la pratique du groupe avec les hypothèses suivantes :
Méthode de calcul :Prospective
Tables de mortalité :

- pour la population masculine : TH 12-14
- pour la population féminine : TF 12-14

Taux médian de progression des salaires par catégorie

- Cadre : 0,98 %
- Non cadre : 2,00 %

Taux de capitalisation net de frais de gestion : idem progression salaire

Taux de rotation du personnel (Turn-Over) par catégorie et par âge :

- Cadre : 4,44 %
- Non cadre : 11,76 %

Age de départ en retraite : 62 ans
Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié
Convention(s) Collective(s) utilisée(s) : Banque

D. – Notes sur le compte de résultat consolidé

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Interêts et produits assimilés

Les produits proviennent pour 135 milliers d'euros d'opérations avec la clientèle.

Interêts et charges assimilées

Les charges d'intérêts s'élèvent à 358 milliers d'euros et correspondent aux intérêts négatifs des liquidités placées sur le compte Banque de France et auprès d'établissements de crédit.

Commissions

Commissions (charges)

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Frais de rétrocessions	1 491	1 628
Commissions Placement Gresham SA	3 381	
Commissions d'apporteurs d'affaires	340	535
Droits de garde	947	655
Commissions de conservation titres	311	329
Frais règlement/livraison bourse	228	220
Commissions de courtage	24	46
Rétrcocessions CGP com. Up front	110	260
Frais liés gestion	244	
Commissions sur moyens de paiement	12	16
Total	7 088	3 689

Les commissions de placement versées à Gresham SA (2 169 milliers d'euros en 2018) étaient anciennement classés en autre frais administratifs, elles ont été reclassées en charges d'exploitation bancaires.

Commissions (produits)

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Commissions sur encours comptes titres	5 449	4 947
Droits de garde	1 669	1 557
Droits d'entrée	294	273
Commissions de courtage	1 392	800
Commissions de gestion sous mandat	9 528	8 894
Commissions gestion OPCVM	8 602	6 497
Commissions diverses	259	195
Total	27 192	23 164

Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Frais de personnel		
Salaires et traitements	4 188	3 519
Charges sociales (à l'exception des charges de retraite)	1 885	1 833
Charges de retraite	417	341
Intéressement des salariés	257	37
Total	6 746	5 730

L'augmentation des frais de personnel trouve son origine dans l'harmonisation des statuts et conditions de rémunérations, dans le cadre des accords de susbstitution mis en place en 2019, suite à la réorganisation des activités par filière au 1er janvier 2018.

L'effectif moyen du personnel en 2019 s'élève à 56,78 personnes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 43 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes, et 115 milliers d'euros au titre des OPC sur APICIL Asset Management. Il se monte à 33 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes pour GRESHAM Banque.

Autres frais administratifs

Les autres frais se montent à 9 099 milliers d'euros pour l'année 2019 contre 10 583 milliers d'euros en 2018 et se composent de :

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Commissions OPC versées à GRESHAM SA	917	3 291
Facturation de frais administratifs de GRESHAM SA	126	811
Facturation de frais administratifs d'APICIL Gestion	1 316	2 530
Facturation d'Infoplacement (publicité)	766	205
Abonnements bases financières et recherche financière	1 106	1 318
Frais de maintenance et autres prestations informatiques	1 661	802
Honoraires CAC	192	152
Honoraires divers	1 265	996
Taxes et cotisations	629	54
Autres frais	1 121	424
Total	9 099	10 853

Autres charges d'exploitation non bancaire

Les autres charges non bancaires comprennent notamment les provisions pour risques et charges liés aux litiges salariés en cours au 31 décembre 2019 pour un montant de 407 milliers d'euros.

Autres produits d'exploitation non bancaire

Les autres produits non bancaires correspondent essentiellement aux frais refacturés aux sociétés du groupe en application des conventions de mandat de gestion pour un montant de 2 457 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 70 milliers d'euros il correspond aux charges nettes liées au litige entre PRIMONIAL et Roche Brune AM.

Impôt sur les bénéfices

La charge nette d'impôt société consolidée est de 1 196 milliers d'euros en 2019 provenant uniquement d'APICIL AM car aucun impôt n'est constaté par GRESHAM Banque.

IV. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Gresham Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci- avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires perçu sous forme de commissions

Risques identifiés et principaux jugements
Comme indiqué dans la partie « Notes sur le compte de résultat consolidé » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a enregistré, sur l'exercice 2019, 27,2 millions d'euros de produits de commissions dont 9,5 millions d'euros d'honoraires au titre de la gestion d'actifs, 8,6 millions d'euros de frais de gestion de facturation aux OPCVM, 5,4 millions d'euros de commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres, 1,7 millions d'euros de droits de garde et 1,4 million d'euros de commissions sur transactions sur titres.
Les frais de gestion de facturation aux OPCVM et les honoraires au titre de la gestion d'actifs représentent deux des postes principaux du chiffre d'affaires du groupe Gresham Banque. Par ailleurs, une part importante des commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres repose sur une estimation de commissions restant à facturer.
En conséquence de ce qui précède, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment des produits de commissions, comme un point clé de l'audit dans la mesure où les sources de commissions sont multiples.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque
Nos travaux ont principalement consisté à :

- Effectuer des tests, à partir de sondage, sur la cohérence des frais de gestion
- facturés aux OPCVM et des honoraires de gestion d'actifs par retour au mandat de gestion,
- Effectuer des rapprochements entre les fichiers de gestion et la comptabilité sur le montant total des commissions,
- Analyser les écarts entre les montants provisionnés au titre de l'exercice précédent et les montants réellement encaissés sur l'exercice pour évaluer la fiabilité de la méthode d'estimation,
- Tester, à partir de sondage, les hypothèses retenues pour estimer les commissions restant à encaisser.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 24 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Gresham Banque par l'Assemblée Générale du 8 juillet 2016 pour le cabinet Mazars et du 23 mai 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés.
Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 4ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans sa 15ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Villeurbanne et Paris-La Défense, le 12 mai 2020
Les commissaires aux comptes

MAZARS	DELOITTE & ASSOCIES
Damien Meunier	Anne-Elisabeth Pannier

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.